

Lutte anti piratage sur internet : signature probable d'un accord vendredi

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-11-2007 22:19:38

Les ayants droit de la musique et du cinéma et les fournisseurs d'accès à l'internet (FAI) devraient signer vendredi un accord dans le cadre de la mission Olivennes sur l'offre culturelle et la lutte contre le piratage sur l'internet, a-t-on appris mercredi de sources concordantes.

Ce projet d'accord a été présenté mercredi matin par Denis Olivennes lors d'une réunion entre les parties concernées (ayants droit de la musique et du cinéma, FAI, représentants du secteur audiovisuel, pouvoirs publics...), ont indiqué à l'AFP deux participants. Le texte prévoit l'installation d'une autorité administrative chargée de superviser la lutte contre le téléchargement, a-t-on précisé. Celle-ci aurait plusieurs missions: d'abord l'envoi de messages d'avertissement aux internautes pirates, suivis en cas de récurrence d'une suspension de leur abonnement à l'internet puis, en dernier recours, de sa résiliation.

L'autorité pourrait, sous l'autorité d'un juge, enjoindre les FAI à entreprendre des actions pour faire cesser les actes de piratage, sur lesquels elle publierait des statistiques mensuelles. Malgré l'installation de cette autorité, les ayants droit auraient toujours la possibilité de poursuivre en justice les plus gros contrefacteurs.

Par ailleurs, les FAI s'engageraient à travers cet accord à conduire des expérimentations de filtrage des contenus dans l'internet, sans toutefois que ces filtrages soient généralisés. Le texte envisage également la mise en place de systèmes de reconnaissance des fichiers sur les sites internet comme YouTube. Pour développer l'offre légale sur l'internet, les ayants droit de la musique s'engageraient à abandonner les DRM (système de protection des fichiers numériques) sur les catalogues de la production française.

Cet abandon aurait lieu un an au maximum après la mise en place du dispositif d'avertissement et de sanctions progressives envers les internautes pirates. Il ne concernerait que l'achat de chansons ou d'albums à l'unité et non les dispositifs d'achat de musique par abonnement. Enfin, l'accord propose d'aligner le délai de mise à disposition des films en vidéo à la demande (VOD) sur celui des DVD, soit six mois après la sortie en salle contre sept et demi actuellement. Certaines de ces mesures nécessiteront des modifications législatives.

Dans un communiqué, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, qui s'est procuré des extraits du texte, a dénoncé mercredi soir "un rapport très dur, potentiellement liberticide, antiéconomique et à contresens de l'histoire numérique". Cette mission sur la lutte contre le téléchargement illicite et pour le développement de l'offre culturelle légale sur l'internet a été confiée par le gouvernement début septembre à Denis Olivennes, PDG de la Fnac, qui a auditionné tous les acteurs du secteur.

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir a dénoncé "la surenchère répressive" du rapport, qu'elle juge 'très dur, potentiellement liberticide, antiéconomique et à contresens de l'histoire numérique".

AFP